

<http://www.saint-loubes.fr/Les-demarches-a-la-mairie.html>

Les démarches à la mairie

- Menu Principal - Démarches et services - Démarches administratives -



Date de mise en ligne : mercredi 19 février 2020

Copyright © Saint-Loubès - Tous droits réservés

État civil, papiers d'identité, liste électorale, recensement militaire...

Autorisation de sortie du territoire

Tout savoir sur l'autorisation de sortie du territoire :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1359.xhtml?&n=Papiers&l=N21>.

État civil

Les démarches d'état civil sont celles qui sont liées aux actes de naissance, actes de mariage et actes de décès ainsi que celles relatives au livret de famille.

Obtenir un acte

Plusieurs possibilités :

- ▶ Remplir un formulaire de demande d'acte en ligne, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>.
- ▶ Remplir votre formulaire puis l'imprimer pour l'envoyer au service d'état civil de la Mairie (adresse ci-dessous).
- ▶ Faire votre demande sur papier libre.

Obtenir un acte relatif à un événement d'état civil survenu à l'étranger

Pour tous les événements d'état civil survenus à l'étranger ou dans les territoires anciennement sous administration française, et qui concernent des ressortissants français (naissance, reconnaissance, mariage, divorce, adoption,...), c'est le Service central d'état civil du Ministère des affaires étrangères qui est compétent :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/etat-civil-et-nationalite-francaise/etat-civil/article/demander-la-copie-d-un-acte-d-etat-civil>.

Durée de validité d'un extrait d'acte d'état civil

Voir la réponse sur Service-public.fr : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10449.xhtml>.

Formulaire pour la demande de livret de famille :



demandelivretfamille

Tout savoir sur :

- Les actes de naissance : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1427.xhtml>.
 - Les actes de mariages : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1432.xhtml>.
 - Les actes de décès : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1444.xhtml>.
-

Liste électorale

Attention - Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Inscription - Vous pouvez vous inscrire en mairie, par courrier ou sur internet. Toutes les informations sur cette page du site Service-public : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N47.xhtml>.

Vote par procuration - Toutes les informations sur cette page du site Service-public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

Mariages

Les mariages sont célébrés à La Coupole.

Objets trouvés

L'accueil de la mairie reçoit certains objets trouvés sur la voie publique.

N'hésitez pas à appeler si vous avez égaré un objet vous appartenant.

Pacte civil de solidarité

Les PACS sont enregistrés dans la mairie de la résidence commune.

Tout savoir sur les démarches : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

Liste des pièces à fournir pour un PACS :

``



PACS_listes_pieces

Pièces d'identité

Les demandeur doivent s'adresser à une mairie équipée de bornes biométriques. **La commune de Saint-Loubès n'est pas équipée de telles bornes.** Quelques mairies proches équipées : Bordeaux, Lormont, Saint-André de Cubzac... Pour obtenir un rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil, prendre rendez-vous sur le site WEL'RDV : <https://welrdv-mairies-cni.fr>.

Une fois le rendez-vous pris, il est obligatoire d'établir une pré-demande en ligne sur le site suivant :

<https://ants.gouv.fr>.

Carte nationale d'identité

Tout savoir sur la carte nationale d'identité :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N358.xhtml?&n=Papiers&l=N21>.

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Conseils aux voyageurs relatifs à la durée de la CNI :

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Infos-pratiques/Date-de-validite-des-cartes-d-identite-prudence-lors-de-vos-voyages-a-l-etranger>

Passeport et visas

Tout savoir sur le passeport et les visas : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N360.xhtml?&n=Papiers&l=N21>.

Conseils aux voyageurs sur le site du ministère des Affaires Étrangères :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html.

Toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.

Les démarches peuvent être effectuées, quel que soit le lieu d'habitation du demandeur. Il faut déposer et retirer son passeport au même endroit : dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique (plus de 2000) et à Paris dans les antennes de la préfecture de police ainsi que sur le site central du 12 quai de Gesvres (75004 Paris) ; dans les représentations diplomatiques de la France à l'étranger équipées d'une station biométrique.

Perte des papiers

Le téléservice *perles et renouvellement de papier (PRP)* permet de déclarer en une seule fois la perte et le renouvellement de plusieurs documents, dont le passeport.

Ce service est accessible à partir de Mon.service-public.fr : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R13630.xhtml>.

Recensement militaire et Journée d'Appel à la Préparation de la Défense

Tout savoir sur le recensement militaire et la Journée d'Appel à la Préparation de la Défense :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>

Le recensement militaire est obligatoire pour toutes les personnes de nationalité française dès l'âge de 16 ans. Il faut se présenter à la mairie de résidence.

Journée d'Appel à la Préparation de la Défense : les convocations ont lieu entre la date du recensement et le 18ème anniversaire.

À l'issue de cette Journée, un Certificat individuel de participation vous est remis. Il est notamment nécessaire pour

passer les concours et examens d'État, avant l'âge de 25 ans.

Papiers du véhicule

Les demandes se font uniquement en ligne.

Permis de conduire

Tout savoir sur le permis de conduire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N530>

Certificat d'immatriculation (ex-carte grise) du véhicule

Tout savoir sur le certificat d'immatriculation (ex-carte grise) du véhicule :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>

Liens :

demarches.interieur.gouv.fr

immatriculation.ants.gouv.fr

Sécurité routière :

<http://www.securite-routiere.gouv.fr>.

le permis de conduire à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches

PERMIS DE CONDUIRE

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture

demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer

MES DÉMARCHES à portée de clic !

The advertisement features a hand holding a French driving license. The license card shows the name 'RICHARD', the number 'A13AA00026140101RICHARD+SPT', and a signature. The background is a blurred image of a person's face. The text is in various colors and fonts, with some elements in red and blue. There are also small icons of a laptop, a clock, and a building representing a prefecture.

VOTRE CARTE GRISE

Le certificat d'immatriculation à portée de clic !

Je vais sur <https://www.immatriculation.ants.gouv.fr>

Je n'ai plus à me déplacer

Je gagne du temps !

• Pour demander l'immatriculation d'un véhicule à mon nom

• Pour remplacer ma carte grise volée, perdue ou détériorée

• Pour changer l'adresse sur ma carte grise

• Pour déclarer la cession de mon véhicule